



REGLEMENTATION

C.T.S. BOWLING

F.F.B.S.Q.

**EPREUVES
HOMOLOGUEES**

SAISON 2008 / 2009

**Instructions concernant
l'organisation et l'inscription :**

Compétitions

Tournois & Liges

Fédération Française de Bowling et de Sport de Quilles
Val Grigny 1 - 6, avenue des Tuileries - B.P. 73 - 91351 Grigny Cedex -
Tél. : 01 69 02 70 00 - Fax : 01 69 02 70 01
www.ffbsq.org - Courriel : cts@ffbsq.org

- SOMMAIRE -

1	CONTRAINTES GENERALES A TOUT TYPE DE TOURNOIS	6
1.1	GENERALITES	6
1.2	ORGANISATION	7
1.3	HORAIRES	7
1.4	RECONDITIONNEMENT DES PISTES	8
1.5	HANDICAP	8
1.6	ARBITRAGE	9
1.7	ENGAGEMENT	9
1.8	RECOMPENSES	9
1.9	BUDGET PREVISIONNEL prix de la ligne 2,98 € (Suivant Indice INSEE de Janvier 2008)	10
1.10	BUDGETS PREVISIONNELS POUR LES TOURNOIS SCRATCH et TTMP EXCLUSIVEMENT	11
1.11	FONDS DE REVERSION	11
1.12	PAIEMENT DES DROITS D'INSCRIPTION AU CALENDRIER, D'HOMOLOGATION DE PARTIES ET DES FRAIS D'ARBITRAGE	11
1.13	CAUTION	12
1.14	INSCRIPTION DEFINITIVE AU CALENDRIER	12
2	COMITES REGIONAUX ET DEPARTEMENTAUX	13
2.1	ORGANISATION	13
2.2	CALENDRIER	13
2.3	EPREUVES	13
3	TOURNOIS INTERNATIONAUX	14
3.1	FORMULE	14
3.2	CRITERES DE SELECTION	14
3.3	HOMOLOGATION	14
3.4	ORGANISATION	14
3.5	ARBITRAGE	14
3.6	DROITS D'INSCRIPTION AU CALENDRIER	14
3.7	DROITS D'ENGAGEMENT	14
3.8	FRAIS D'ORGANISATION	15
3.9	FONDS DE REVERSION	15
3.10	CAUTION	15
4	TOURNOIS NATIONAUX.	16
4.1	FORMULE	16
4.2	CRITERES DE SELECTION	16
4.3	HOMOLOGATION	16
4.4	ORGANISATION	16
4.5	ARBITRAGE	16
4.6	DROITS D'INSCRIPTION AU CALENDRIER	16
4.7	DROITS D'ENGAGEMENT	16
4.8	FRAIS D'ORGANISATION	17
4.9	FONDS DE REVERSION	17
4.10	CAUTION	17
5	TOURNOIS HANDICAP	18
5.1	HOMOLOGATION	18
5.2	ARBITRAGE	18
5.3	DROITS D'INSCRIPTION AU CALENDRIER	18
5.4	DROITS D'ENGAGEMENT	18
5.5	FRAIS D'ORGANISATION	18
5.6	FONDS DE REVERSION	18

5.7	RECOMPENSES	18
5.8	CAUTION	18
5.9	RETARDATAIRES	19
6	TOURNOIS TTMP	20
6.1	HOMOLOGATION	20
6.2	ORGANISATION	20
6.3	ARBITRAGE	20
6.4	DROITS D'INSCRIPTION AU CALENDRIER	20
6.5	DROITS D'ENGAGEMENT	20
6.6	FRAIS D'ORGANISATION	20
6.7	FONDS DE REVERSION	20
6.8	RECOMPENSES	20
6.9	CAUTION	20
7	TOURNOIS A CATEGORIES	21
7.1	CATEGORIES	21
7.2	FORMULE (TOURNOIS SCRATCH)	21
7.3	HOMOLOGATION	21
7.4	ARBITRAGE	21
7.5	DROITS D'INSCRIPTION AU CALENDRIER	21
7.6	DROITS D'ENGAGEMENT	21
7.7	FRAIS D'ORGANISATION	21
7.8	RECOMPENSES	21
7.9	FONDS DE REVERSION	22
7.10	CAUTION	22
8	TOURNOIS MIXTES	23
9	TOURNOIS « SPORT D'ENTREPRISE »	24
9.1	ORGANISATION	24
9.2	HOMOLOGATION	24
9.3	ARBITRAGE	24
9.4	DROITS D'INSCRIPTION AU CALENDRIER	24
9.5	DROITS D'ENGAGEMENTS	24
9.6	FRAIS D'ORGANISATION	24
9.7	RECOMPENSES	24
9.8	CAUTION	24
9.9	FONDS DE REVERSION	24
10	TOURNOIS FEMININS	25
10.1	FORMULE	25
10.2	ARBITRAGE	25
10.3	DROITS D'INSCRIPTION AU CALENDRIER	25
11	TOURNOIS JEUNES	26
11.1	HOMOLOGATION	26
11.2	DROITS D'INSCRIPTION AU CALENDRIER	26
11.3	CATEGORIE D'AGE FILLE ET GARCON	26
11.4	ARBITRAGE	26
11.5	NOMBRE DE PARTIES MAXIMUM (décision CD Mai 2002 et du CD Mars 2007)	26
11.6	ENGAGEMENT	26
11.7	RECOMPENSES	27
11.8	FONDS DE REVERSION	27
12	TOURNOIS VETERANS	28
12.1	HOMOLOGATION	28
12.2	CATEGORIES D'AGE HOMME ET FEMME	28

12.3	ARBITRAGE	28
12.4	DROITS D'INSCRIPTION AU CALENDRIER	28
12.5	CAUTION	28
12.6	RECOMPENSES	28
12.7	FONDS DE REVERSION	28
13	EPREUVES REGIONALES, DEPARTEMENTALES, LOCALES NON INSCRITES AU CALENDRIER	29
13.1	EPREUVES ORGANISEES PAR UN COMITE DEPARTEMENTAL OU REGIONAL	29
13.2	AUTRES EPREUVES (régionales, départementales ou locales)	29
14	REGLEMENTATION LIGUE	30
14.1	DEFINITION	30
14.2	HOMOLOGATION DES SCORES	30
15	ANNEXES	31
15.1	ANNEXE 1 CATEGORIE D'AGE	31
15.2	ANNEXE 2 TARIFS (TABLEAU RECAPITULATIF)	32

Cette réglementation est applicable à toutes les compétitions homologuées organisées en France. Il peut y avoir des dérogations exceptionnelles pour certaines compétitions Internationales (exemple : étape de l'EBT). Dans ce cas elles dérogations devront être clairement explicitées dans une convention entre l'organisateur et le CTS Bowling.

1 CONTRAINTES GENERALES A TOUT TYPE DE TOURNOIS

1.1 GENERALITES

- 1.1.1 Le matériel doit être conforme aux spécifications fédérales.
- 1.1.2 Les pistes doivent être homologuées par la F.F.B.S.Q.,
- 1.1.3 La musique est interdite pendant la compétition. Les Juke-boxes et les jeux automatiques doivent être suffisamment éloignés des pistes pour ne pas être gênants. A défaut, ils doivent être arrêtés.
- 1.1.4 L'établissement doit comporter soit des projecteurs de scores, soit des scoreurs automatiques. En cas de projection, les rhodoïds doivent être propres, ainsi que les écrans, afin de permettre une marque lisible. Les rhodoïds ou, dans le cas de scoreurs automatiques, les scores imprimés, doivent être conservés aussi longtemps qu'il existe un risque de contestation par un participant.
- 1.1.5 La remise des récompenses doit être soignée et effectuée sur podium. Des trophées doivent être remis à chaque joueur des trois premières équipes du tournoi et éventuellement des tournois complémentaires.
- 1.1.6 Les scores et le rapport **de compétition** ou le rapport du directeur de compétition doivent être envoyés, sous trois jours, au secrétariat de la fédération et à la commission arbitrage, soit par courriel (licence1@ffbsq.org, licence2@ffbsq.org et arbitrage@aol.com) soit par courrier (Adresse de la fédération en page de tête ; Jean-François RUIZ 254 Avenue Pasteur 33600 PESSAC). En cas de dépassement de ce délai, un rappel à l'ordre sera fait, puis des sanctions seront prises envers l'arbitre (non paiement des indemnités **pour les compétitions du CTS National**) ou l'organisateur (la caution ne sera pas restituée). Les scores doivent également être conservés par l'organisateur pendant 12 mois.
- 1.1.7 En cas d'absence d'arbitre, c'est le directeur de la compétition qui veille au bon déroulement de celle-ci.
- 1.1.8 Toutes les compétitions inscrites au calendrier peuvent faire l'objet de contrôle anti-dopage et de contrôle de boules par rapport aux normes en vigueur.
- 1.1.9 Pour faire des demandes d'inscription de tournois au calendrier **08-09**, les centres de bowling et les organisateurs doivent être à jour financièrement avec la trésorerie **du CTS National Bowling** et avoir fait une demande d'homologation **08-09** (accompagnée du chèque correspondant, qui sera encaissé après passage du contrôleur fédéral).
- 1.1.10 A la date des compétitions fédérales jeunes, les catégories concernées par ces compétitions ne sont pas autorisées à participer aux tournois privés inscrits au calendrier. Cette restriction doit obligatoirement figurer sur le règlement des tournois précités.
- 1.1.11 **Un tour qualificatif supplémentaire ne sera autorisé que par dérogation exceptionnelle.**
- 1.1.12 **Le temps des boules d'essais est de 3 minutes par joueur avec les quilles.**

1.2 ORGANISATION

- 1.2.1** ELABORATION DU CALENDRIER : LES COMITES ou C.T.S BOWLING REGIONAUX sont chargés d'organiser le calendrier des tournois nationaux, hormis les « scratches », en réunissant l'ensemble des organisateurs potentiels de leur région.
- 1.2.2** L'organisation du tournoi est placée sous la responsabilité d'un Directeur de la compétition dont le nom figure dans le règlement. Cette personne ne peut participer à l'épreuve s'il n'y a pas d'arbitre.
- 1.2.3** Le centre doit être propre et bien tenu, ouvert chaque jour une heure avant le début de la compétition, entretien terminé et cafétéria à la disposition des concurrents. Dans le cas où une possibilité de restauration très proche n'existe pas, le centre doit proposer une restauration rapide.
- 1.2.4** Le tableau d'affichage doit être accessible, comporter la liste des joueurs engagés et le règlement du tournoi. Durant le déroulement de l'épreuve, les scores réalisés et les classements sont affichés dans un délai le plus court possible.
- 1.2.5** Un mécanicien, au moins, doit se trouver en permanence derrière les machines, en liaison directe par radio ou téléphone avec les organisateurs. La circulation le long des pistes ou devant les machines n'est autorisée qu'en cas de force majeure.
- 1.2.6** En cas de retransmission télévisée, à l'échelle nationale, un accord doit être pris avec la Fédération sur la qualité de l'image du bowling qui sera diffusée.
- 1.2.7** Le Directeur de la compétition est invité à informer la Fédération des différentes actions entreprises vis-à-vis des médias (presse, radio, télévision) pour promouvoir l'événement sportif.
- 1.2.8** Une table de marque doit être mise en place, tenue par un responsable de l'organisation pour la réception des licences à l'arrivée des joueurs et pour la tenue des scores.
- 1.2.9** Les joueurs étrangers, non licenciés à la F.F.B.S.Q., peuvent participer uniquement aux tournois internationaux et nationaux open.

1.3 HORAIRES

Les horaires de jeu autorisés sont compris entre 8 heures et 23 heures; toutefois, un dépassement dans la soirée peut être toléré.

Les horaires de chaque phase s'entendent boules d'essai terminées.

Rappel des tranches horaires minima en fonction des formations :

1.3.1 Qualifications :

doublettes	5 parties	1h50
doublettes	6 parties	2h15
doublettes	8 parties	3h00
doublettes	9 parties	3h30
triplettes	3 parties	1h45
triplettes	4 parties	2h20
triplettes	6 parties	3h15
triplettes	8 parties	4h40
quadrettes	3 parties	2h15
quadrettes	4 parties	3h00

quadrettes	6 parties	4h30
quadrettes	8 parties	6h00
équipes de 5	3 parties	3h00

1.3.2 Finale (match play) par ligne :

individuelle	20 minutes
doublette	30 minutes
triplette	40 minutes
quadrette	50 minutes
équipe de 5	1 heure.

1.4 RECONDITIONNEMENT DES PISTES

Dans toutes les compétitions fédérales et tournois du calendrier, un reconditionnement des pistes (dégraissage, huilage) est obligatoire en début de chaque journée. Ensuite, la règle suivante doit être appliquée : **le nombre de parties jouées par piste à partir du début d'un reconditionnement ne doit jamais être supérieur à 28.**

Le temps nécessaire à ce reconditionnement doit être prévu dans les horaires et indiqué sur le règlement du tournoi.

1.5 HANDICAP

1.5.1 Handicap :

Le handicap (75 % de la différence à 220) est calculé individuellement et non en équipe. Il est limité à **70 par joueur**. Il est toujours arrondi au nombre entier inférieur.

➤ Exemple pour la doublette :

Joueur 1	Moy 160	handicap	45
Joueur 2	Moy 90	handicap	97 mais limité à 70

HANDICAP DE LA DOUBLETTE : 115

Un joueur peut demander à l'arbitre une diminution de son handicap.

1.5.2 Rédaction des règlements de tournois :

Pour les tournois handicaps :

Le handicap, par joueur, est lu dans la colonne H **du dernier listing applicable.**

Pour les tournois TTMP ou à Catégories :

La moyenne, par joueur, est celle figurant dans la colonne Moy **du dernier listing applicable.**

Un listing est applicable :

- **Pour les tournois handicap, s'il est publié au moins 7 jours avant le premier jour de la compétition.**
- **Pour les TTMP ou à catégories, s'il est publié au moins 60 jours avant le premier jour de la compétition.**

Dans tous les cas le handicap d'un(e) joueur(se) n'apparaissant pas au listing applicable est :

◆ Licencié(e) français(e) 1ère année (**P dans la colonne P du listing**) :

S'il n'apparaît pas au listing applicable ou s'il apparaît avec un nombre de lignes inférieur à **24** dans la colonne "Scores cumulés", sa moyenne est **150** pour un homme et **130** pour une femme.

homme moyenne	150	Hdp	52
femme moyenne	130	Hdp	67
◆ Autres licencié(es)			
homme moyenne de référence	190	Hdp	22
femme moyenne de référence	170	Hdp	37

1.6 ARBITRAGE

- 1.6.1** Il y a **au moins** un arbitre **par** établissement où se déroule une même compétition.
- 1.6.2** Un centre possédant des pistes sur plusieurs niveaux est compté pour autant d'établissements que de niveaux (exemple bowling de Thiais).
- 1.6.3** Un centre possédant des groupes de pistes non adjacents est compté pour autant d'établissements que de groupes de pistes (exemple bowling de Lomme).
- 1.6.4** Pour les tournois internationaux et nationaux scratch, l'arbitre de chaque établissement est désigné par la Commission Arbitrage **Nationale du CTS National Bowling**. Pour les autres tournois il est désigné par le Comité Régional **ou CTS Régional**. Dès que l'établissement utilise plus de 16 pistes, il est obligatoirement secondé par un arbitre désigné par les mêmes entités.
- 1.6.5** Les indemnités d'arbitrage sont détaillées en annexe 2 :

Les frais de déplacement des arbitres, sont basés sur les tarifs votés en Comité Directeur pour tous les élus.

En cas d'absence d'arbitre, c'est le Directeur de la compétition qui est chargé d'envoyer les scores conformément à l'article 1.1.6.

1.7 ENGAGEMENT

- 1.7.1** Un engagement est réputé valable s'il est reçu par l'organisateur au moins 8 jours avant la date de la finale du tournoi, s'il est accompagné du paiement des droits et s'il comporte les informations suivantes :
- ✓ nom et prénom du ou des joueurs,
 - ✓ numéro(s) de licence,
 - ✓ n° de téléphone, fax ou adresse de la personne à contacter,
 - ✓ horaire choisi.
- 1.7.2** Tout organisateur qui accepte des engagements différents en assume l'entière responsabilité.
- 1.7.3** Les droits d'engagement ne peuvent être remis à l'encaissement par l'organisateur plus de 6 jours avant la date de la finale du tournoi.

1.8 RECOMPENSES

- 1.8.1** Suivant le type de tournoi (voir chapitres suivants) les récompenses peuvent être :
- ✓ des indemnités,
 - ✓ des lots, bons d'achats,
- 1.8.2** Dans le cas d'indemnités, celles-ci sont garanties, c'est-à-dire qu'elles ne peuvent être diminuées si le nombre de participants est inférieur au nombre ayant servi de base à l'établissement du budget prévisionnel. (voir les règles particulières pour les tournois scratches et TTMP avec deux grilles d'indemnités).
- 1.8.3** Les indemnités nominatives et fiduciaires sont soumises à déclaration fiscale.

1.9 BUDGET PREVISIONNEL prix de la ligne **2,98 € (Suivant Indice INSEE de Janvier 2008)**

Le budget prévisionnel, accepté par le C.T.S. National (ou Régional) Bowling avec la demande d'inscription, doit figurer sur le règlement du tournoi diffusé et faire apparaître clairement :

- 1.9.1 Le nombre de participants servant de base à son établissement.
- 1.9.2 Le montant global des indemnités garanties et sa ventilation ou la liste des lots avec indication de leur valeur.
- 1.9.3 Les frais de parties calculés sur la base du tarif fédéral maximum en vigueur.
- 1.9.4 Les droits d'homologation de parties (0,10 Euro x nombre de parties).
- 1.9.5 Le montant forfaitaire des frais d'organisation qui ne sera pas augmenté en cas de participation supérieure au nombre de base. Les frais d'organisation comprennent notamment :
 - ✓ Tous frais d'imprimerie, timbres, téléphone.
 - ✓ Les récompenses podiums (trophées, coupes).
 - ✓ Les frais de déplacements, hébergement et repas des arbitres.
 - ✓ Le droit d'inscription du tournoi au calendrier.
- 1.9.6 Les indemnités d'arbitrage.
- 1.9.7 Le montant des engagements (arrondi à l'euro supérieur).
- 1.9.8 Le montant de la participation financière extérieure s'il y a lieu.

Bilan Doublettes Handicap pour exemple

8 Lignes Eliminatoires à **2,98 €** + participation **20 Euros** (total arrondi à l'euro supérieur soit pour l'exemple ci-dessous : **43.84 € arrondi à 44 €**)

Petite finale 4 Lignes

Finale 11 lignes

	Nb Equipes	Petite Finale	Nb Equipes Finales
	80	12	12

Bilan Fin des éliminatoires

RECETTES

Engagements 7040,00 €

P. Extérieure 1443.20 €

Total 8343,20 €

DEPENSES

Lignes 4 887.20 €

Organisation 610,00 €

Homologation 164,00 €

Arbitrage 102,00 €

Indemnités 2 720,00 €

Total 8483.20 €

Nb Lignes

Eliminatoires 1280

Finales 264

Petite Finale 96

Total Lignes 1640

1.10 BUDGETS PREVISIONNELS POUR LES TOURNOIS SCRATCH et TTMP EXCLUSIVEMENT

Pour diminuer les risques d'annulation de tournois scratch (Internationaux, Nationaux ou TTMP), l'organisateur est autorisé à proposer 2 budgets prévisionnels basés sur des nombres d'engagements différents (par exemple un budget pour 96 doublettes et un budget pour 64 doublettes). **Cette règle ne s'applique pas aux tournois handicap.**

Ces budgets prévisionnels devront respecter les règles en vigueur pour la catégorie concernée sur tous les éléments du budget mais ils pourront présenter 2 grilles d'indemnités, sous réserve d'acceptation du CTS National Bowling.

L'utilisation des 2 grilles sera la suivante (sur l'exemple 96 et 64)

- 64 doublettes ou moins : application de la grille pour 64
- 96 doublettes ou plus : application de la grille pour 96 avec les règles de réversion en vigueur si on dépasse 96.
- Entre 65 et 95 doublettes : application linéaire du prorata entre les deux grilles. Si N est le nombre d'équipes en plus par rapport à l'hypothèse basse (par exemple N = 6 pour 70 équipes présentes) et DELTA la différence entre le nombre d'équipes des deux hypothèses (dans l'exemple 96 – 64 soit 32) la formule de calcul pour chaque prix serait

$$\text{Prix réel} = \text{Prix 64} + (\text{Prix 96} - \text{Prix 64}) \times (N / \text{DELTA})$$

Exemple concret dans le cadre de ce tournoi pour une indemnité qui serait 700 € dans l'hypothèse haute et 500 € dans l'hypothèse basse :

$$\text{Prix réel} = 500 + 200 \times (6/32) \text{ soit } 538 \text{ € (arrondi à l'Euro supérieur).}$$

1.11 FONDS DE REVERSION

Pour chaque tournoi avec indemnités, un fonds de réversion est créé et alimenté par les engagements supplémentaires excédant le nombre de base du budget, sans création de tour non prévu au règlement.

Il est alimenté également par les vacations d'arbitrages non versées en cas d'absence d'arbitre.

Son montant est égal à la valeur des engagements supplémentaires (hors prix des parties), diminuée des frais d'homologation des parties qualificatives supplémentaires.

u Exemple

Tournoi : base 120 joueurs (6 lignes qualificatives).

130 joueurs inscrits soit 10 joueurs supplémentaires

Engagements supplémentaires $\Rightarrow 10 \times 20 \text{ Euros} = 200,00 \text{ Euros}$

Homologation des parties supplémentaires $\Rightarrow 10 \times 6 \times 0,10 \text{ Euro} = 6,00 \text{ Euros}$

FONDS DE REVERSION = 194,00 Euros

1.12 PAIEMENT DES DROITS D'INSCRIPTION AU CALENDRIER, D'HOMOLOGATION DE PARTIES ET DES FRAIS D'ARBITRAGE

1.12.1 Inscriptions

La somme est fixée suivant le type de tournoi et payée par chèque joint au dossier de demande de tournoi.

1.12.2 Homologations

Le montant des droits d'homologations (0.10 € par partie) est à faire parvenir au secrétariat **du CTS National Bowling** dans la semaine qui suit la fin du tournoi.

1.12.3 Arbitrages

Les **vacations** d'arbitrage sont à payer directement à l'arbitre en même temps que ses frais à la fin de la compétition.

1.13 CAUTION

Cette somme est fixée suivant le type de tournoi et réglée par chèque séparé de celui correspondant au règlement des sommes de l'article 1.12. Les chèques de caution ne seront pas encaissés avant le tournoi.

La caution ne sera pas restituée dans les cas suivants :

- **Tournoi annulé,**
- **Non respect du règlement de tournoi déposé et validé par le CTS National Bowling de la FFBSQ.**
- **Non respect des envois des scores par l'organisateur (voir 1.1.6). et des droits d'homologation (voir 1.12.2)**

En cas de non paiement des frais d'arbitrage, ceux-ci seront prélevés par l'encaissement du chèque de caution, le solde étant restitué à l'organisateur.

1.14 INSCRIPTION DEFINITIVE AU CALENDRIER

Seuls seront inscrits sur le calendrier 2008/2009 les tournois en conformité avec la réglementation fédérale en vigueur.

Aucune dérogation ne sera accordée.

2 COMITES REGIONAUX ET DEPARTEMENTAUX

Deux journées sont réservées au calendrier pour des épreuves placées sous la responsabilité des Comités Régionaux et une journée pour les Comités Départementaux. Elles sont ouvertes aux seuls joueurs licenciés de la région ou du département, ainsi qu'aux non licenciés pour des actions de développement local.

2.1 ORGANISATION

Le Comité Régional ou Départemental est l'organisateur de ces épreuves. Il peut déléguer cette organisation à **un CTS**, des Clubs, des Etablissements ou une Commission créée spécialement à cet effet.

2.2 CALENDRIER

Le Comité régional transmet les règlements des compétitions au C.T.S. National Bowling pour information.

2.3 EPREUVES

2.3.1 Homologation :

Ces épreuves reçoivent une homologation "tournoi" ou "ligue" en fonction du type d'homologation fédérale du centre choisi.

2.3.2 Arbitrage :

- Arbitre désigné par le Comité ou le C.T.S. Régional.
- Les Frais de déplacement, d'hébergement (**gîte et couvert**) sont à la charge de l'organisateur.
- **Les vacations d'arbitres sont à la charge de l'organisateur**

2.3.3 Participation :

Droits limités à **20,00** Euros maximum par joueur.

2.3.4 Frais de parties :

Réglés en plus par les participants, à un tarif n'excédant pas le tarif fédéral maximum en vigueur, à chaque stade de la compétition et avant chacun des différents stades (qualifications, demi-finale, etc...).

2.3.5 Récompenses :

- Aucune indemnité n'est autorisée.
- Récompenses sous forme de trophées, lots ou bons d'achats.

2.3.6 Fonds de réversion :

Sans objet.

2.3.7 Caution :

Dans le cas de tournoi organisé *par délégation du Comité Régional ,Départemental ou CTS régional, départemental*, ce dernier est en droit de demander une caution d'un maximum de 250,00 Euros.

2.3.8 Droits d'homologation :

Ils sont fixés à : 0,08 Euro par partie.

3 TOURNOIS INTERNATIONAUX

Les tournois internationaux sont soumis aux règlements de la FIQ/WTBA/ETBF

3.1 FORMULE

Ils sont obligatoirement scratch et seront limités en nombre pour la saison sportive.

Les tournois peuvent être inscrits sur demande au calendrier E.T.B.F.

L'organisateur a la possibilité, en plus de la finale scratch, de rajouter une finale handicap. Pour ce classement handicap, seuls les licenciés FFBSQ se verront attribuer un handicap.

3.2 CRITERES DE SELECTION

1°) La situation géographique (facilité d'accès).

2°) L'environnement de l'établissement d'accueil :

- Matériel technique.
- Logistique.
- Promotion en interne et en externe.
- Restauration.

3°) La participation étrangère de l'année précédente.

3.3 HOMOLOGATION

Ces épreuves reçoivent une homologation "Tournoi".

3.4 ORGANISATION

Les tournois Internationaux ne pourront se dérouler sur des bowlings bois dont le resurfaçage date de plus de deux ans à la date de la compétition.

3.5 ARBITRAGE

Les arbitres de chaque établissement sont désignés par la commission arbitrage du CTS National Bowling.

Les frais de déplacement (dans la limite de **400 kms**), les frais d'hébergement (**gîte et couvert**) **ainsi que la vacation** des arbitres sont à la charge de l'organisateur.

3.6 DROITS D'INSCRIPTION AU CALENDRIER

Montant : **167,00** Euros + **75,00** Euros si inscription ETBF

3.7 DROITS D'ENGAGEMENT

Ils sont librement fixés par l'organisateur.

4 TOURNOIS NATIONAUX.

4.1 FORMULE

Ils sont obligatoirement scratch et se classent en 2 catégories :

1/ **NATIONAL OPEN** – réglementation Européenne

Ils ne sont pas inscrits au calendrier international mais peuvent accueillir des participants licenciés dans, au plus, trois autres fédérations membres de la E.T.B.F, **dans l'ordre d'inscription.**

2/ **NATIONAL**

Ils sont ouverts uniquement aux licenciés FFBSQ. .

L'organisateur a la possibilité de faire deux classements (un scratch et un handicap), avec priorité au classement scratch et organisation d'au moins une finale par classement.

4.2 CRITERES DE SELECTION

- 1°) Les tournois ne seront pas en concurrence avec les tournois internationaux.
- 2°) La situation géographique (facilité d'accès).
- 3°) L'environnement de l'établissement d'accueil
 - Matériel technique
 - Logistique
 - Promotion en interne et en externe
 - Restauration

4.3 HOMOLOGATION

Ces épreuves reçoivent une homologation "Tournoi".

4.4 ORGANISATION

Les tournois nationaux ne pourront se dérouler sur des bowlings bois dont le resurfaçage date de plus de deux ans à la date de la compétition.

4.5 ARBITRAGE

Les arbitres de chaque établissement sont désignés par la commission arbitrage du CTS National Bowling.

Les frais de déplacement (dans la limite de **400 kms**), les frais d'hébergement (**gîte et couvert**) **ainsi que la vacation** des arbitres sont à la charge de l'organisateur.

4.6 DROITS D'INSCRIPTION AU CALENDRIER

Ils sont fixés à 121,00 Euros.

4.7 DROITS D'ENGAGEMENT

Ils sont librement fixés par l'organisateur.

4.8 FRAIS D'ORGANISATION

Ils sont limités au produit du nombre de joueurs ayant servi de base au budget par 4,60 Euros avec un maximum de 825,00 Euros.

◆ Exemple : 210 joueurs 4,60 x 210 = 966,00 Euros
limité à : 825,00 Euros

4.9 FONDS DE REVERSION

L'organisateur a la possibilité de l'attribuer aux équipes indemnisées proportionnellement à la ventilation prévue au budget prévisionnel ou de le distribuer sous forme de remboursement d'engagement (frais de parties inclus) aux équipes non primées initialement et dans l'ordre du classement, ce qui implique, dans ce cas, que le montant de l'indemnité de déplacement du dernier primé soit supérieur au montant de l'engagement.

Le choix doit être pris avant le début des qualifications et porté à la connaissance des participants par voie d'affichage.

4.10 CAUTION

La caution est fixée à 610,00 Euros.

5 TOURNOIS HANDICAP

5.1 HOMOLOGATION

Ces épreuves reçoivent une homologation "tournoi".

5.2 ARBITRAGE

L'arbitre de chaque établissement est désigné par le Comité (ou C.T.S. Bowling) Régional.

Les frais de déplacements, d'hébergement (**gîte et couvert**) ainsi que les **vacations** sont à la charge de l'organisateur.

5.3 DROITS D'INSCRIPTION AU CALENDRIER

Ils sont fixés à **90,00** Euros.

5.4 DROITS D'ENGAGEMENT

Ils sont, par joueur, limités au produit du nombre de parties qualificatives par le tarif fédéral maximum en vigueur augmenté de la somme de **20 Euros** maximum. Le total peut être arrondi à l'euro supérieur.

5.5 FRAIS D'ORGANISATION

Ils sont limités au produit du nombre de joueurs ayant servi de base au budget par 4,10 Euros avec un maximum de 610,00 Euros.

5.6 FONDS DE REVERSION

Il n'existe que pour les tournois avec indemnités.

Il est utilisé au remboursement des droits d'engagements (**hormis les frais de parties**), soit **20 Euros maximum par joueur**, des équipes non indemnisées au budget prévisionnel et ce dans l'ordre du classement final, le dernier primé recevant le reliquat.

5.7 RECOMPENSES

Indemnités ou lots.

5.8 CAUTION

La caution est fixée à 250,00 Euros.

5.9 RETARDATAIRES

En cas de retardataire(s) dans une équipe, le handicap pour la ligne en question sera calculé sur les joueurs effectuant la ligne entière. Le ou les retardataires joueront scratch sur cette ligne.

Ø Exemple : 4 équipe de 4 joueurs

(Hdp. Ind. 75 % de la différence à 220)

Joueur 1	handicap	⇒	34
Joueur 2	handicap	⇒	70
Joueur 3	handicap	⇒	56
Joueur 4	handicap	⇒	24
<hr/>			
Total de l'équipe		⇒	184

Le joueur 2, en retard, commence à une frame autre que la première.

Le handicap de l'équipe pour la ligne est :

Total handicap des joueurs 1, 3 et 4 : $\Rightarrow 34 + 56 + 24 = 114$

6 TOURNOIS TTMP

6.1 HOMOLOGATION

Ces épreuves reçoivent une homologation "tournoi".

6.2 ORGANISATION

- **Ces tournois sont scratch et ne peuvent se dérouler qu'en équipe.**
- La moyenne de l'équipe est obtenue par addition des moyennes individuelles. Le plafond de moyenne de l'équipe est librement fixé par l'organisateur. **Attention, voir en 1.5.2 pour le listing applicable.**
- Il ne peut exister qu'un plafond de référence par épreuve. Dans le cas contraire chaque plafond correspond à un tournoi qui doit satisfaire à l'ensemble des contraintes.

6.3 ARBITRAGE

L'arbitre de chaque établissement est désigné par le Comité (ou C.T.S. Bowling) Régional.

Les frais de déplacements, d'hébergement (**gîte et couvert**) **ainsi que les vacations** sont à la charge de l'organisateur.

6.4 DROITS D'INSCRIPTION AU CALENDRIER

Ils sont fixés à 60,00 Euros.

6.5 DROITS D'ENGAGEMENT

Ils sont, par joueur, limités au produit du nombre de parties qualificatives par le tarif fédéral maximum en vigueur augmenté de la somme de **20 Euros** maximum. Le total peut être arrondi à l'euro supérieur.

6.6 FRAIS D'ORGANISATION

Ils sont limités au produit du nombre de joueurs ayant servi de base au budget par 4,10 Euros avec un maximum de 610,00 Euros.

6.7 FONDS DE REVERSION

Il n'existe que pour les tournois avec indemnités.

Il est utilisé au remboursement des droits d'engagements (**hormis les frais de parties**), **soit 20 Euros maximum par joueur**, des équipes non indemnisées au budget prévisionnel et ce dans l'ordre du classement final, le dernier primé recevant le reliquat.

6.8 RECOMPENSES

Indemnités ou lots.

6.9 CAUTION

La caution est fixée à 250,00 Euros.

7 TOURNOIS A CATEGORIES

7.1 CATEGORIES

- Pour les tournois autres que féminins, trois catégories sont définies ci-après. **Attention, voir en 1.5.2 pour le listing applicable.**
- Pour les tournois en équipe, l'équipe sera classée dans la catégorie du joueur de plus forte moyenne.
- Les catégories de base sont celles utilisées pour les championnats individuels, mais elles pourront être adaptées en fonction des spécificités locales. Exemple pour les hommes :

Elite : joueur de moyenne ≥ 190 .

Excellence : joueur de moyenne ≥ 175 et ≤ 189 .

Honneur : joueur de moyenne < 175 et 1^{ère} année de licence

7.2 FORMULE (TOURNOIS SCRATCH)

- Un tournoi peut être ouvert à une seule ou plusieurs des trois catégories.
- Un tournoi ouvert à la seule catégorie « **Elite** » ne peut être inscrit au calendrier s'il a lieu dans un rayon de moins de 200 km du centre accueillant, à la même date, un tournoi international.
- Il y a au moins autant de classements que de catégories ouvertes.

7.3 HOMOLOGATION

Ces épreuves reçoivent une homologation "**Tournoi**".

7.4 ARBITRAGE

- L'arbitre de chaque établissement est désigné par le Comité ou C.T.S. Bowling Régional.
- Les frais de déplacements, d'hébergement (**gîte et couvert**), **ainsi que les vacations** sont à la charge de l'organisateur.

7.5 DROITS D'INSCRIPTION AU CALENDRIER

Ils sont fixés à **60,00 Euros**.

Toutefois pour les tournois ouverts à la seule catégorie honneur, les droits d'inscription sont gratuits.

7.6 DROITS D'ENGAGEMENT

Ils sont, par joueur, limités au produit du nombre de parties qualificatives par le tarif fédéral maximum en vigueur augmenté de la somme de **20 Euros** maximum. Le total peut être arrondi à l'euro supérieur.

7.7 FRAIS D'ORGANISATION

Ils sont limités au produit du nombre de joueurs ayant servi de base au budget par 4,10 Euros avec un maximum de 610,00 Euros.

7.8 RECOMPENSES

Indemnités ou lots.

- Un tournoi ouvert à plusieurs catégories doit récompenser chacune des catégories. Il ne peut y avoir, dans un même tournoi, des indemnités pour une catégorie et des lots pour la ou les autres.
- Le règlement d'un tournoi ouvert à plusieurs catégories prévoira la liste des lots ou la valeur des indemnités des trois premiers de chaque catégorie. Le montant restant des indemnités ou les lots restants seront attribués proportionnellement au nombre d'engagés dans chacune des catégories.

7.9 FONDS DE REVERSION

Il n'existe que pour les tournois avec indemnités.

Il est utilisé au remboursement des droits d'engagements (**hormis les frais de parties**), soit **20 Euros maximum par joueur**, des équipes non indemnisées au budget prévisionnel et ce dans l'ordre du classement final, le dernier primé recevant le reliquat.

7.10 CAUTION

La caution est fixée à **250,00 Euros**.

8 TOURNOIS MIXTES

Sont considérés "tournois mixtes" les compétitions comportant au moins un homme et une femme par équipe.

Ils suivent le régime des tournois de la formule choisie.

Dans le cas d'une formule scratch pour les hommes et handicap pour les dames, le nombre d'hommes et de dames par équipe doit être fixe.

9 TOURNOIS « SPORT D'ENTREPRISE »

9.1 ORGANISATION

Ils se jouent obligatoirement en équipe (2, 3 ou 4 maximum).

9.2 HOMOLOGATION

Ils reçoivent une homologation "tournoi".

9.3 ARBITRAGE

L'arbitre de chaque établissement est désigné par le Comité (ou C.T.S. Bowling) Régional.

Les frais de déplacements, d'hébergement (**gîte et couvert**), **ainsi que les vacations** sont à la charge de l'organisateur.

9.4 DROITS D'INSCRIPTION AU CALENDRIER

Ils sont fixés à 60,00 Euros.

9.5 DROITS D'ENGAGEMENTS

Ils sont, par joueur, limités au produit du nombre de parties qualificatives par le tarif fédéral maximum en vigueur augmenté de la somme de **20 Euros** maximum. Le total peut être arrondi à l'euro supérieur.

9.6 FRAIS D'ORGANISATION

Ils sont limités au produit du nombre de joueurs ayant servi de base au budget par 4,10 Euros avec un maximum de 610,00 Euros.

9.7 RECOMPENSES

Elles ne peuvent être distribuées que sous forme de lots ou bons d'achats.

9.8 CAUTION

La caution est fixée à 250,00 Euros.

9.9 FONDS DE REVERSION

Il n'existe que pour les tournois avec indemnités.

10 TOURNOIS FEMININS

10.1 FORMULE

Ils suivent les régimes des tournois de la formule correspondante.

10.2 ARBITRAGE

L'arbitre de chaque établissement est désigné par le Comité (ou C.T.S. Bowling) Régional.

Les frais de déplacements, d'hébergement (**gîte et couvert**), **ainsi que les vacations** sont à la charge de l'organisateur.

10.3 DROITS D'INSCRIPTION AU CALENDRIER

Ils sont fixés à 60,00 Euros quelle que soit la formule.

11 TOURNOIS JEUNES

Chaque demande doit recevoir l'accord du C.T.S. **National** Bowling

11.1 HOMOLOGATION

Ils reçoivent une homologation "tournoi".

11.2 DROITS D'INSCRIPTION AU CALENDRIER

Ils sont gratuits.

11.3 CATEGORIE D'AGE FILLE ET GARCON

Voir annexe 1

11.4 ARBITRAGE

L'arbitre de chaque établissement est désigné par le Comité (ou C.T.S. Bowling) Régional.

Les frais de déplacements, d'hébergement (**gîte et couvert**), **ainsi que les vacations** sont à la charge de l'organisateur.

Si aucun arbitre n'est disponible à cette date, un professeur ou un animateur diplômé FFBSQ, Directeur de la Compétition, est chargé de faire appliquer les règles de jeu.

11.5 NOMBRE DE PARTIES MAXIMUM (décision CD Mai 2002 et du CD Mars 2007)

Qualifications et finales :

POUSSINS : 4 lignes par jour de compétition sans toutefois dépasser 2 lignes consécutives

BENJAMINS : 6 lignes par jour de compétition sans toutefois dépasser 3 lignes consécutives

MINIMES : 10 lignes par jour de compétition sans toutefois dépasser 6 lignes consécutives

Le temps prévu d'interruption entre deux séries non consécutives est au minimum égal à 60 minutes.

11.6 ENGAGEMENT

Les frais d'engagement doivent rester accessibles aux jeunes joueurs et à leur famille : **11,00** Euros maximum + les frais de parties au tarif fédéral maximum en vigueur. Le montant d'engagement ainsi calculé peut être arrondi à l'euro supérieur.

Ce montant peut être réparti de la façon suivante, par exemple :

- a) Parties gratuites (bravo à ceux qui l'ont déjà fait!), et la totalité de l'engagement pour les lots.
- b) Un prix modique de la partie et le reste pour les lots.
- c) Un forfait pour le centre et le reste pour les lots.
- d) Autres.

11.7 RECOMPENSES

Soigner tout particulièrement les médailles et les trophées.

Les récompenses en espèces ne sont pas autorisées, seulement les lots (matériel de bowling et autre), les médailles et les trophées.

Les récompenses doivent toucher le plus grand nombre possible de participants, dans chaque catégorie.

La remise des récompenses doit se faire sur les approches, avec podium et les joueurs en tenue de jeu. Avertir les joueurs pendant la journée de finale.

Présence des responsables municipaux, des DDJS, des OMS, etc...

S'assurer le concours d'un animateur si possible.

11.8 FONDS DE REVERSION

Il n'existe que pour les tournois avec indemnités.

12 TOURNOIS VETERANS

Chaque demande doit recevoir l'accord du C.T.S **National** Bowling.

12.1 HOMOLOGATION

Ils reçoivent une homologation "tournoi".

12.2 CATEGORIES D'AGE HOMME ET FEMME

Voir annexe 1

12.3 ARBITRAGE

L'arbitre de chaque établissement est désigné par le Comité (ou C.T.S. Bowling) Régional.

Les frais de déplacements, d'hébergement (**gîte et couvert**), **ainsi que les vacances** sont à la charge de l'organisateur.

12.4 DROITS D'INSCRIPTION AU CALENDRIER

Ils sont fixés à 60,00 Euros.

12.5 CAUTION

La caution est fixée à 250,00 Euros.

12.6 RECOMPENSES

Indemnités ou lots

12.7 FONDS DE REVERSION

Il est utilisé au remboursement des droits d'engagements (**hormis les frais de parties**), **soit 20 Euros maximum par joueur**, des équipes non indemnisées au budget prévisionnel et ce dans l'ordre du classement final, le dernier primé recevant le reliquat

13 EPREUVES REGIONALES, DEPARTEMENTALES, LOCALES NON INSCRITES AU CALENDRIER

Toutes ces épreuves sont placées sous la responsabilité des Comités (ou C.T.S. Bowling) Régionaux ou Départementaux.

13.1 EPREUVES ORGANISEES PAR UN COMITE DEPARTEMENTAL OU REGIONAL

13.1.1 Types

Ce sont des épreuves comme des Challenges départementaux ou des Challenges Régionaux disputés en dehors des 3 journées réservées et ouvertes aux seuls licenciés du département ou de la région.

13.1.2 Autorisation

L'autorisation de date et l'accord sur le règlement de l'épreuve sont donnés par le Comité (ou le C.T.S) Régional qui doit être saisi du dossier au moins 6 semaines avant la date prévue.

13.1.3 Contraintes

Ces épreuves sont soumises à l'application des articles du chapitre 2.

13.2 AUTRES EPREUVES (régionales, départementales ou locales)

13.2.1 Types

Tournois scratch ou handicap organisés par des Clubs ou des Exploitants.

13.2.2 Autorisation

L'organisateur, dans un délai de 10 semaines avant la date prévue, demande l'accord du Comité (ou CTS) Régional concerné pour accord définitif dans un délai de 6 semaines.

13.2.3 Contraintes

Ces épreuves sont soumises à l'application des articles du chapitre 2.

13.2.4 Caution

Elle est fixée à **100,00 Euros** et perçue par le Comité Régional.

13.2.5 Droits d'homologation

Ils sont fixés à 0,08 Euro la partie

14 REGLEMENTATION LIGUE

14.1 DEFINITION

Voir **article** du Règlement Fédéral

14.2 HOMOLOGATION DES SCORES

Une redevance est demandée à tout organisateur de ligue en fonction du nombre de lignes effectuées. Son montant est fixé (par ligne effectuée) par la F.F.B.S.Q. et réglable à chaque envoi de résultats.

Ils sont fixés à 0,08 Euro la partie.

15 ANNEXES

15.1 ANNEXE 1 CATEGORIE D'AGE

Catégorie d'Age

Saison 2008/2009

ATTENTION :

La catégorie est déterminée par l'âge atteint dans la saison sportive entre le 1^{er} Septembre 2008 et le 31 Août 2009. Elle est acquise pour l'ensemble de cette saison sportive. **Noter le changement important pour les catégories Minimes, Cadets et Juniors.**

<i>CATEGORIE</i>	<i>Né entre</i>	<i>Age atteint dans la saison sportive</i>
POUSSINS	1 ^{er} Septembre 1998 -31 Août 2000	9 et 10 ans
BENJAMINS	1 ^{er} Septembre 1996 -31 Août 1998	11 et 12 ans
MINIMES	1^{er} Septembre 1993 -31 Août 1996	13, 14 et 15 ans
CADETS	1^{er} Septembre 1990 -31 Août 1993	16, 17 et 18 ans
JUNIORS	1^{er} Septembre 1987 -31 Août 1990	19, 20 et 21 ans
SENIORS	1 ^{er} Septembre 1959 -31 Août 1987	22 ans à 49 ans
VETERAN 1	1 ^{er} Septembre 1951 -31 Août 1959	50 ans à 57 ans
VETERAN 2	1 ^{er} Septembre 1944 -31 Août 1951	58 ans à 64 ans
VETERAN 3	Nés avant le 1 ^{er} Septembre 1944	65 ans et +

Fédération Française de Bowling et de Sport de Quilles

Val Grigny 1 - 6 Avenue des Tuileries

B.P. 73 - 91351 GRIGNY Cedex

☎ 01.69.02.70.00 📠 01.69.02.70.001

Site Internet : www.ffbsq.org courriel : cts@ffbsq.org

N° Siret : 785683533 00042

15.2 ANNEXE 2 TARIFS (TABLEAU RECAPITULATIF)

TYPES DE TOURNOIS	DROITS D'ENGAGEMENT	FRAIS D'ORGANISATION	ARBITRAGE		CHEQUE A JOINDRE AVEC DOSSIER DEMANDE TOURNOI		LICENCE ETRANGERE A LA FFBSQ	REVERS.
		MAXIMUM POUR N. JOUEURS	JOURNEE	SOIREE	Inscript. 08/09	Caution 08/09		
INTER.	ENGAGEMENT LIBRE	185,00 € + (4,60 € x N) ≤ 1000,00 €	Arb. 60,00 € 2 arb. 100,00 €	Arb. 25,00 € 2 arb. 45,00 €	167,00 € + 75,00 € si inscription ETBF	915,00 €	OUI	X ou XX
NATIONAL OPEN	ENGAGEMENT LIBRE	4,60 € x N ≤ 825,00 €	Arb. 60,00 € 2 arb. 100,00 €	Arb. 25,00 € 2 arb. 45,00 €	121,00 €	610,00 €	OUI max. 4 Fédé. ETBF	X ou XX
NATIONAL							NON	X ou XX
CATEGORIE HANDICAP TTMP	20,00 € Hors frais de parties	4,10 € x N ≤ 610,00 €	Arb 42,00 €	Arb. 18,00 €	60,00 € 90,00 € 60,00 €	250,00 €	NON	XXX
SPORT D'ENTREPRISE	20,00 € Hors frais de parties	4,10 € x N ≤ 610,00 €	Arb 42,00 €	Arb. 18,00 €	60,00 €	250,00 €	NON	NON
VETERANS	20,00 € Hors frais de parties	4,10 € x N ≤ 610,00 €	Arb 42,00 €	Arb. 18,00 €	60,00 €	250,00 €	NON	XXX
FEMININ	20,00 € Hors frais de parties	4,10 € x N ≤ 610,00 €	Arb 42,00 €	Arb. 18,00 €	60,00 €	GRATUIT	NON	XXX
JEUNES	11,00 € Hors frais de parties		Arb. 18,00 €	Pas de soirée	GRATUIT	GRATUIT	NON	NON

X AUGMENTATION PROPORTIONNELLE DES INDEMNITES PREVUES.

XX REMBOURSEMENT DES ENGAGEMENTS DES EQUIPES NON INDEMNISEES DANS L'ORDRE DU CLASSEMENT FINAL PARTIES NON DEDUITES.

XXX REMBOURSEMENT DES ENGAGEMENTS DES EQUIPES NON INDEMNISEES DANS L'ORDRE DU CLASSEMENT FINAL PARTIES DEDUITES SI TOURNOI AVEC INDEMNITES.